

**DOCUMENT D'INFORMATION
AUX DIRECTEURS**

**SUIVI DE LA NÉGOCIATION ENTOURANT
LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE
TRAVAIL DEPUIS SON EXPIRATION
LE 31 MARS 2015**



1^{er} février 2017

GÉNÉRALITÉS

Le présent document se veut un outil de support et d'information auprès des directeurs appelés à transmettre de l'information aux délégués et aux membres relativement aux démarches entreprises dans le cadre de la présente ronde de négociations depuis l'expiration du contrat de travail le 31 mars 2015.

Aux fins d'une meilleure compréhension, vous remarquerez que l'ensemble des éléments de ce document est classé par ordre chronologique et par sujet de discussion relié à la négociation.

Négociation du devis prévu à l'Annexe « G » du contrat de travail

Nous vous rappelons que la négociation de ce devis, puisqu'il est prévu à l'Annexe « G » du contrat du travail, constituait une première étape nécessaire afin que l'ISQ puisse débiter ses travaux d'étude de rémunération globale.

- **Du 16 avril 2015 au 29 janvier 2016 :**
 - Négociation des différents éléments devant être pris en considération dans l'élaboration d'une étude de rémunération globale avec M. André Fortin à titre de porte-parole patronal.
 - Il est à noter que la négociation des éléments devant être pris en compte pour la rémunération globale a dû être recommencée en partie, à la suite de l'arrivée du nouveau porte-parole patronal au CPC, M^e Claude Gravel, le 1^{er} octobre 2015.
 - Première négociation d'un contrat de service entre l'ISQ, le gouvernement et l'APPQ.
 - Discussions relativement à la problématique des coûts reliés à l'étude de rémunération globale.
 - Discussions et négociation entourant la confidentialité du rapport de rémunération globale de l'ISQ.
 - Discussions et négociation d'une rencontre technique avec l'ISQ avant la production de son rapport.
 - Rencontres techniques avec l'ISQ.
 - Discussions et négociation sur une entente de prolongation de délai pour l'ISQ.

- Discussions et négociation concernant le droit de propriété intellectuelle de l'étude de rémunération globale à venir.
- 29 janvier 2016 : Signature d'une entente tripartite entre l'ISQ, le gouvernement et l'APPQ concernant la production de l'étude de la rémunération globale.
- **Du 3 février 2016 au 30 mars 2016 :**
 - Discussions et négociation concernant la possibilité d'obtenir un rapport préliminaire de l'étude de rémunération globale.
 - 23 février 2016 : Réception du rapport préliminaire de l'ISQ.
 - Analyse du rapport préliminaire et production de questions de précision sur ledit rapport.
 - 30 mars 2016 : Dépôt du rapport final de rémunération globale par l'ISQ.

Suites de l'Arrêt Saskatchewan de la Cour suprême rendu le 30 janvier 2015

- Mars 2015 : Demande d'opinion juridique auprès de deux éminents constitutionnalistes.
- Septembre 2015 : Réception d'un premier avis juridique favorable émanant d'un éminent professeur de droit du travail et constitutionnel de l'Université de Montréal.
- Décembre 2015 : Réception du deuxième avis juridique favorable émanant de la doyenne de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.
- 11 mars 2016 : Rencontre avec le ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux.
- 18 mars 2016 : Mise en demeure au MSP avec un délai de 30 jours pour modifier la *Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec* afin de faire en sorte qu'une décision d'arbitrage, dans l'éventualité d'un litige relativement au renouvellement du contrat de travail, devienne exécutoire.
- 18, 19 et 20 avril 2016 : Ronde de conférences téléphoniques avec les directeurs et délégués syndicaux – dossier Saskatchewan et état des négociations.

- 12 mai 2016 : Dépôt de la requête afin d'invalidier, en vertu de la Charte des droits et libertés, des dispositions de la *Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec* prévoyant que l'arbitrage ne constitue qu'une recommandation auprès du gouvernement.

Démarches politiques entourant la négociation

Il va de soi qu'il nous est difficile d'énumérer de façon exhaustive toutes les rencontres de nature politique ayant eu lieu en marge des négociations. Nous nous contenterons donc ici de ne citer que les principales.

- 11 mars 2015 : Rencontre avec M. Martin Coiteux, alors ministre et président du Conseil du trésor.
- 9 juin 2015 : Rencontre avec le directeur de cabinet adjoint de M. Martin Coiteux, en l'occurrence, M. Jean-Philippe Arseneau.
- 17 décembre 2015 : Rencontre avec M. Pierre Moreau, alors ministre de la Sécurité publique par intérim, en remplacement de M^{me} Lise Thériault.
- 29 février 2016 : Rencontre avec M. Sam Hamad, alors président du Conseil du trésor.
- 11 mars, 7 et 16 avril 2016 : Rencontre avec M. Martin Coiteux, ministre de la Sécurité publique.
- 18 avril 2016 : Rencontre avec M^{me} Isabelle Mignault, chef de cabinet du ministre Martin Coiteux, du MSP.
- 20 octobre 2016 : Rencontre téléphonique avec M. Guillaume Caudron, chef de cabinet du président du Conseil du trésor, à la suite de la suspension des négociations par l'APPQ.
- 27 octobre 2016 : Lettre de précisions envoyée au chef de cabinet du Conseil du trésor, M. Guillaume Caudron.
- 28 octobre 2016 : Rencontre avec le ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux.
- 3 novembre 2016 : Réponse écrite satisfaisante, compte tenu des circonstances, de M. Guillaume Caudron.
- 17 janvier 2017 : Lettre de félicitations à l'attention de M. Pierre Moreau, nouveau président du Conseil du trésor.

- 20 janvier 2017 : Demande de rencontre du président du Conseil du trésor.
- 27 janvier 2017 : Discussion téléphonique avec M. Olivier Parent, chef de cabinet de M. Pierre Moreau.
- 31 janvier 2017 : Confirmation d'une rencontre devant avoir lieu le 17 février prochain avec M. Pierre Moreau, président du Conseil du trésor.

Mouvement politique 2015 – 2017

Ministère de la Sécurité publique

- M^{me} Lise Thériault : du 23 avril 2014 à octobre 2015.
- M. Pierre Moreau : d'octobre 2015 au 28 janvier 2016, par intérim.
- M. Martin Coiteux : du 28 janvier 2016 à ce jour.

Les présidents du Conseil du trésor

- M. Martin Coiteux : 23 avril 2014.
- M. Sam Hamad : 28 janvier 2016.
- M. Carlos J. Leitao : 13 avril 2016, par intérim.
- M. Pierre Moreau : du 16 janvier 2017 à ce jour.

Autres intervenants

- Porte-parole patronal au CPC, M. André Fortin, inspecteur-chef retraité de la SQ : du 20 décembre 2012 au 30 septembre 2015.
- Nouveau porte-parole patronal au CPC, M^e Claude Gravel, avocat de pratique privée : du 1^{er} octobre 2015 à ce jour.
- Intervenante au Conseil du trésor, M^{me} Dominique Gauthier, négociatrice en chef auprès du CT, départ à la retraite imprévu : 22 décembre 2016. Remplacée par M^{me} Édith Lapointe.

Négociation

Voici les principales dates ou étapes charnières de la présente ronde de négociations. En effet, ce serait trop lourd et fastidieux pour les besoins de ce document de vous faire part de toutes les démarches ou rencontres ayant eu lieu depuis l'expiration du contrat de travail le 31 mars 2015.

Le contexte

Il est à noter que ce contexte a amplement été expliqué par M. Pierre Veilleux lors de son discours d'inauguration du Congrès de juin 2015.

- Le contexte économique.
- Les régimes de retraite des employés municipaux – Loi 15.
- Austérité générale imposée à l'ensemble des fonctionnaires par le gouvernement du Québec.
- Offre monétaire inacceptable aux fonctionnaires : Menace d'une loi spéciale.
- Année budgétaire 2015-2016 reliée à un objectif d'équilibre des finances publiques.

En conséquence, il était tout à fait inapproprié de débiter des négociations et de déposer notre cahier de demandes dans un contexte aussi peu propice.

Étapes importantes

- 9 décembre 2015 : Dépôt du cahier de demandes au contrat de travail portant sur les points normatifs.
- 17 décembre 2015 : Signature d'une entente concernant l'application de l'article 22 de l'Annexe « G ». Cette entente prévoit que le gouvernement est lié par les obligations qu'il a contractées à l'Annexe « G » de procéder à la présente ronde de négociations, selon les principes développés en matière de rémunération globale, malgré le fait que la *Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec* n'ait pas encore été amendée à cette fin.
- Janvier 2016 : Établissement d'un cahier de rencontres de négociation et de priorités à aborder.
- Février 2016 : Début de la ronde des négociations en respect des priorités selon le calendrier établi.
- 19 mai 2016 : Dépôt du cahier de demandes au RRMSQ.
- Juin 2016 : Congrès des délégués - Allocution du président
 - Rétrospective 2015 et début 2016.
 - Conclusion possible d'ici la fin de 2016.

- 14 juillet 2016 : Déclaration verbale auprès de la partie patronale des cibles monétaires soumises par le syndicat.

Articles de journaux concernant la négociation

- *La Presse Plus* 3 décembre 2015 : Entrevue avec M. Martin Prud'homme discutant entre autres d'absentéisme et de régime de retraite (réf. : bulletin spécial n° 19 – 9 décembre 2015).
- *La Presse* 8 mars 2016 « Québec compte s'attaquer au régime de retraite des policiers de la SQ ».
- *La Presse* 9 mars 2016 « Le fonds de pension de la SQ : un " enjeu " convient Coiteux » (réf. : bulletin spécial n° 3 du 10 mars 2016).
- *La Presse* 23 mars 2016 « Les policiers de la SQ : la mort à 67 ans ».
- *La Presse* 24 mars 2016 « Mortalité chez les policiers de la SQ : Une étude « directement liée à la négo ».
- *Le Journal de Québec* 24 mars 2016 « Les policiers de la SQ décèdent 15 ans plus jeunes que les autres Québécois » (réf. : bulletin spécial n° 6 du 24 mars 2016).
- *La Presse* 11 octobre 2016 « Le régime de retraite de la SQ dans la mire de Québec ».

N.B. En date du 1^{er} février 2017, la partie patronale ne nous a acheminé aucune demande relativement au RRMSQ, à ce jour ...

À chaque parution de ces articles de journaux, le comité de négociation a abordé ce sujet au CPC en lui accordant toute l'importance qu'il méritait. Il va sans dire, comme vous le savez, que l'article du 11 octobre 2016 de M. Denis Lessard a eu cependant un impact majeur considérant le contexte des négociations et l'état des discussions.

Étapes importantes (suite)

- 12 octobre 2016 : Suspension des travaux à la table de négociation (réf. : bulletin spécial n° 22 du 13 octobre 2016) à la suite de l'article du 11 octobre de M. Denis Lessard de *La Presse*. L'APPQ prend ses informations auprès des autorités afin de connaître quel type de négos s'apprête à nous imposer le gouvernement.

- 28 octobre 2016 : Rencontre avec le ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux. Discussions sur la position gouvernementale concernant les négociations.
- 3 novembre 2016 : Réponse écrite satisfaisante, compte tenu des circonstances, de M. Guillaume Caudron, chef de cabinet au Conseil du trésor.
- 4 novembre 2016 : Reprise des travaux à la table des négociations (réf. : bulletin spécial n° 24) – L’APPQ donne alors 30 jours au gouvernement afin de déposer une première proposition monétaire.
- 8 décembre 2016 : L’APPQ décide de surseoir aux éventuels moyens de sensibilisation compte tenu du contexte positif et l’évolution des négociations durant ces 30 jours (réf. : bulletin spécial n° 28) – Changement d’acteur important au Conseil du trésor.
- 5 janvier 2017 : Dépôt par écrit des cibles d’ordre monétaire précisées et ventilées, tel qu’il est révélé auparavant, le 14 juillet 2016.
- 6 janvier 2017 : Dépôt au Conseil du trésor par la partie patronale de notre correspondance du 5 janvier 2017 concernant nos cibles monétaires.
- 24 janvier 2017 : Présentation d’un mémoire relatif au dossier de négociation incluant l’aspect monétaire à l’État-major de la SQ par le comité de négociation patronal. Ce document est nécessaire pour les autres étapes du processus décisionnel auprès des autorités gouvernementales.
- 31 janvier 2017 (réf. : bulletin spécial n° 2) : La négociation se poursuit, des indications sérieuses nous démontrent que le Conseil du trésor, le MSP et la SQ travaillent sur une proposition monétaire.
- 1^{er} février 2017 : Présentation du mémoire entériné par l’État-major de la SQ auprès du ministre de la Sécurité publique.
- Au cours de la semaine du 6 février prochain, présentation par le comité de négociation patronal de son mémoire auprès du Conseil du trésor en vue de l’obtention d’un mandat monétaire.
- Également, dans la semaine du 6 février prochain, libération du comité de Stratégie afin d’établir différents scénarios en fonction des réponses obtenues de la part du gouvernement (réf. : bulletin spécial n° 2 du 31 janvier 2017).